

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 16/12/2019**

**DELIBERATION N°2019-07-07**

Adoption du Budget Primitif 2020

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du SIIM 94, créé par arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016, légalement convoqués le 10 décembre 2019 par le Président, se sont réunis au siège du SIIM 94, 24 boulevard Paul Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine.

Nombre de  
membres titulaires  
en exercice.....17  
Présents.....3  
Représentés .....0

Monsieur Franck BOMBLED, est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il accepte.

Madame Cécile DELORAINE-COLLET, Responsable Administratif, qui assistait à la séance, lui a été adjoindue au titre d'auxiliaire.

**MEMBRES PRESENTS :**

Jean-Michel ARBERET Président, Franck BOMBLED, François DUCCELLIER, Vice-présidents,

Une séance avait été valablement convoquée sur le même ordre du jour le 10 décembre 2019, sans réunir les conditions de quorum. Aussi, en application des textes en vigueur, le présent comité syndical peut délibérer valablement sans condition de quorum

**MEMBRES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

Néant.

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

Séverine PETER, Jean-Pierre MOINEAU, Vice-présidents,

Anne RAJCHMAN, Sophie LERICQ, Badri AHMED, Sébastien LE ROUX, Nicole POLIAN, Jeanne ZERNER, Paulo FERREIRA-NUNES, Philippe VIDAL, Isabelle LORAND, Albertino RAMAEL, Pierre MARTINEZ, délégués titulaires

Simon BURKOVIC, François DOUCET, André ESTEVEZ TORRES, David ALLAIS, Arthur RIEDACKER, Romain ZAVALLONE Youcef BOKRETA, Cécile DUBOILLE, Shamine ATTAR, Hocine TMIMI délégué suppléant,

Certifié exécutoire  
compte tenu de la  
transmission en  
préfecture le

**27 DEC. 2019**

Et de la publication ou  
de la notification  
le

**27 DEC. 2019**



Jean-Michel ARBERET  
Président

2019-07-07

**Adoption du Budget Primitif 2020**

**LE COMITE SYNDICAL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts du Syndicat,

**Vu** les arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016,

**Vu** la délibération n° 2019-04-04 du 18 novembre 2019 portant débat d'orientations budgétaires,

**Vu** la délibération approuvée ce jour en séance, portant compte-rendu de la réunion du comité syndical du 18 novembre 2019,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

*A l'unanimité*

**Article 1 :** Vote le Budget Primitif pour l'exercice 2020, équilibré en recettes et en dépenses vu le document joint :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 7 843 291,00 €

Recettes : 7 843 291,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 1 724 000,00 €

Recettes : 1 724 000,00 €

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Madame la chef de service comptable de la Trésorerie de Vitry sur Seine
- Madame la Directrice Générale du SIIM94, pour exécution

Fait à Ivry-sur-Seine le 17 décembre 2019

Jean-Michel ARBERET  
Président  
Adjoint au maire d'Arcueil



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président du SIIM94 et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.